

Références réglementaires

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Épreuves anticipées :

Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

Note de service du 10 juin 2025 publiée au BO n° 24 du 12 juin 2025 relative à l'épreuve anticipée de mathématiques à partir de la session 2027

Baccalauréat général :

Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021

Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général

Baccalauréat technologique :

Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021

Arrêté du 16 juillet 2018 modifié portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) » « sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) », « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) »

Note de service du 2 septembre 2025 publiée au BO n° 35 du 18 septembre 2025 relative à l'épreuve pratique de la spécialité Ingénierie, Innovation et Développement Durable (STI2D) à compter de la session 2026

Contrôle continu et évaluations communes :

Note de service relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 (version consolidée avec modifications apportées par la note de service du 9 novembre 2021)

Dispenses d'épreuves :

Arrêté du 6 novembre 2019 modifié relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation

Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat général ou technologique déjà titulaires d'un baccalauréat général, technologique, de technicien ou de l'enseignement du second degré, dans une autre série ou une autre voie

Bénéfice de notes (note supérieures ou égales à 10) :

Arrêté du 29 avril 2019 portant modification des épreuves et définition des dispositions transitoires liées à la réforme (cf. annexe 3-2)